Association Consommer Autrement En Maurienne
Comité d'animation du 05/09/2018
COMPTE RENDU
Version proposée du 06/09/2018

Date :06/09/2018 **Lieu** : Ferme de la Fournache
Secrétaire du jour : Noélie
Animateur du jour : tout le monde
Heure de début : 19h30 **Heure de fin prévue** : 22h
(à définir ensemble au début de la réunion)

Présents : Manuel, Géraldine, Yves, Pierre, Noélie
Pierre Louis, Magali et Édith n'ont pas pu être présents.
Madeline a signalé sa volonté de quitter le comité d'animation, n'ayant pas le temps de s'investir.

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- Validation d'un devis pour assurer l'association avant les événements de rentrée.
- Point sur la trésorerie et les adhésions.
- Point sur l'état des envies et des motivations des membres du comité d'animation
- Lecture de la proposition de règlement intérieur de la commission fonctionnement et propositions sur la place du comité d'animation.

A – Assurance
Deux devis ont été présentés, Groupama et MAIF, la MAIF est moins cher et le devis plus complet, tout le monde est d'accord pour choisir ce contrat d'assurance.
=>Noélie s'occupe de finaliser le contrat au plus vite. Documents renvoyés le 06/09/2018.

B – Point trésorerie et adhésions

Magali a fait passer par mail un récapitulatif :
A ce jour, les fichiers adhérents sont à jour sur :
- la liste de contact gmail
- le fichier d'adhésion complet géré par les trois responsables : Cécile, Magali, Christel
- Framavox (outil type forum)
- Framalistes (outil pour écrire à des listes de contacts des différentes commissions et membres)

CAEM est composé de 99 adhérents dont :

75 règlements à jour (435 €)
24 règlements en attente (120 €)

Dépenses engagées à ce jour :
- Facture de parution au Journal Officiel de la création de l'association, 44 € de frais avancés par Noélie et remboursée par chèque par l'association.
- Fonctionnement du site internet : 43,06 € de frais avancés par Dominique.
- Frais bancaires : 45 € /an
- Assurance : pour la fin 2018 ce sera environ 37 €, le forfait annuel est à 95,57 € + 5,90 € de contribution attentats.

Répartition des membres dans les commissions :
- Comité d'Animation : 11 adhérents
- Commission Communication : 16 adhérents
- Commission Fonctionnement : 16 adhérents
- Commission Projet : 31 adhérents
- Adhérents sans souhait de participation : 55

Il reste 3 mois pour cette année, la question est posée de quoi faire des adhésions en attente ? Cette question n'a pas été traitée en réunion.**Rappel des statuts : sont membres les personnes à jour de leur cotisation.**
Magali se renseigne sur une modalité d'adhésion en ligne pour simplifier la démarche mais l'envisage davantage pour les adhésions 2019.

C – Etat des motivations

Un tour de table est fait.
Une grande envie de rentrer dans le concret de la part de tout le monde.
Tout le monde s'accorde sur la difficulté évidente d'avoir choisi un mode de gestion collégial et horizontal par consentement. Cela demande un apprentissage et beaucoup d'échanges mais cette envie de fonctionnement est renouvelée.
Attention à bien aller au bout des outils à disposition des adhérents pour donner la possibilité à tous de donner leur avis si besoin, on reparle d'une journée d'échanges sur les outils quand ils seront prêts.
La piste d'avoir un local est relancée, Yves nous tient au courant dès que possible pour effectuer une visite. Tous les membres y seront invités.
Le concret dans un premier temps : lancer le groupement d'achat, avec ou sans local.
La soirée du 20 septembre au Savoie et l'évènement oh la belle salade seront de belles occasions de rencontre entre les membres.

D – Règlement intérieur

Selon les statuts de l'association, le règlement intérieur est co-écrit par le comité d'animation et la commission fonctionnement. Cette réunion est la première du comité d'animation qui se charge de lire et commenter la proposition de la commission fonctionnement (lecture de la version 4 du 11 juin2018).

Une remarque sur la démission des membres (paragraphe II.3) de Pierre Louis :
Il n'est pas nécessaire de rédiger un courrier pour démissionner de l'association, le non renouvellement de la cotisation fait perdre automatiquement le statut d'adhérent. Echéance à fixer ?
Cette proposition de modification fait l'unanimité.

Une opposition majeure a été portée sur le rôle du comité d'animation tel que proposé.

Jusqu'à présent dans les rédactions proposées du RI, le comité d'animation était une entité un peu fantomatique, une liste de noms de volontaires qui acceptaient la responsabilité légale de l'association. Il était cité également comme chargé de convoquer l'AG et de gérer les conflits entre membres qui n'auraient pas pû être réglés à l'amiable entre les concernés.

Une opposition concernait aussi la nécessité pour des responsable légaux de siéger vraiment en tant qu'entité, de se voir physiquement pour réussir à suivre les différents travaux des commissions.

Il y a également une sorte de confusion entre les rôles du comité d'animation et ceux de la commission fonctionnement chargée de faire des propositions de RI et de charte ainsi que d'assurer les tâches nécessaires au fonctionnement d'une association (trésorerie notemment).

L'horizontalité souhaitée dès le départ de l'association est inhabituelle et crée beaucoup de questionnements :

- qui sont les décisionnaires ?
- qui a la responsabilité de suivre les différentes actions de l'association ?
- qui est le gardien du respect de la charte et du règlement intérieur ?
- qui se charge de remettre de l'énergie dans les groupes si besoin ?
- qu'attend-t-on des membres d'une telle association ?

Voici la proposition proposée par le groupe réunit lors de cette réunion :

Le comité d'animation <u>n'est pas le seul organe décisionnaire</u>. Toutes les commissions peuvent être amenées à prendre des décisions dans le respect de la légalité, des statuts, du RI et de la charte.

Au même titre que tous les membres, le comité d'animation a un pouvoir d'opposition* dans le processus de consentement : il a le devoir de s'opposer à des décisions prises si elles ne conviennent pas à un ou plusieurs de ses membres. Le groupe concerné amende sa proposition jusqu'à la levée de l'opposition.

MAIS, sa situation de **responsable légal** lui impute un devoir particulier de suivi de ce qui se passe dans les différentes commissions.
Les membres du comité d'animation se doivent de prendre connaissance des comptes rendus transmis par mail ou publiés sur le site internet par les différents groupes de travail .
Toute opposition doit être présentée dans un délai maximal de **2 semaines** suite à la publication d'un compte rendu.
Une opposition se traduit soit par une discussion avec le groupe de travail concerné par mail soit par la participation à la réunion de travail suivante du groupe concerné.

Le comité d’animation est le **gardien** des valeurs exprimées dans la Charte et des modalités de fonctionnement de l’association telles que définies dans le règlement intérieur (et non pas la commission fonctionnement). Il assure la mission de recul sur les activités de l'association.

Le comité d'animation a un rôle privilégié dans **l'animation** de l' association : il dynamise les temps morts et assure le lien entre ses membres .

*L'opposition n'est pas un véto, ça n'a pas le même sens, mais dès qu'elle est portée, elle doit engendrer une contre proposition jusqu'à levée de l'opposition. Une opposition peut être portée par un individu ou un groupe de travail.

– Paragraphe V :

La version 4 n'est pas fidèle à ce qui avait été proposée à propos des modifications du RI entre deux AG.
Les demandes de modifications du RI sont à transmettre à la commission fonctionnement avant une de ses réunions qui les ajoute si possible à son ordre du jour. La proposition rédigée par la commission fonctionnement est adressée à tous les membres de l'association. Dans le cadre du processus de consentement, les membres adressent en réponse leurs oppositions argumentées dans un délai de 2 semaines après la consultation, sauf en cas de proposition faite lors d'une assemblée générale où la proposition est étudiée en AG.

(mise à jour du RI à lire : version 5 du 06/09/2018)

Rappel : Sujets à inscrire à l'ordre du jour de prochaines réunions

- Relecture des évolutions du RI suite à ces remarques

Rappel : Sujets à communiquer aux autres instances de l'association

Commission communication
Informations à donner :
- Quel besoins en budget communication (reprographie?)

Tâches à effectuer :
Fixer un moment de « formation » aux outils

Idées en vrac

- Pour assurer le processus de consentement sans envahir les boites mails des expéditeurs de comptes rendus, prévoir que la messagerie de réponse est toujours contact.caem73@gmail.com.
  Avant une réunion de commission, il est important que quelqu'un se charge de voir s'il y a eu des oppositions suite au compte-rendu précédent ou des remarques adressées par rapport à l'ordre du jour prévu.
- Nous avons discuté du problème de l'évènement Oh la belle salade, fixé initialement le 29 septembre, mais qui tombe en même temps que deux évènements qui risquent d'impliquer beaucoup de nos adhérents. Géraldine s'occupe d'appeler la mairie de St Julien pour déclarer au samedi suivant 6 octobre. Noélie se charge de la communication relative à cette modification.
- Si on veut faire un Vazydir vraiment, il nous fait une personne désignée en charge de gérer la collecte des articles des commissions et la mise en forme, Manuel est motivé pour faire ça.

Ordre du jour de la prochaine réunion du Comité d'animation

- Point sur les avancées des commissions, relecture du RI.

Date, heure et lieu de la prochaine réunion du Comité d'animation

Nous proposons que le comité d'animation se réunisse au moins une fois par trimestre et que ces dates soient assez fixes. C'est la garantie d'une communication régulière entre ses membres.
Cette proposition est un minimum, rien n'empêche de se réunir davantage. Il est proposé le dernier lundi de chaque saison. Le prochain c'est donc le **lundi 17 décembre, 19h30** – lieu à fixer.

Qui se charge de communiquer la date, l’heure et le lieu de la prochaine réunion ?

-> Éventuelle validation du lieu de réunion :
-> Information de tous des adhérents (email, Facebook, etc.) :

Responsables de la rédaction et de la communication du compte-rendu

- **Rédaction** : Noélie
- **Relecture/validation** : les membres du Comité d'animation
- **Diffusion du compte-rendu** : Noélie

Le mot marrant du jour

Est-ce qu'on veut un « soviet suprem » ?